

pourront encore être importés, parce que l'*Aspidiote* ne s'y attache pas. Les rosiers de l'étranger sont sur la liste des importations interdites.

Ajoutons que la progéniture d'un seul de ces insectes atteint le nombre de plusieurs millions, dans une même saison. Cela veut dire qu'il y a peu de moyens plus sûrs de le combattre que de l'empêcher d'entrer dans le pays. La rigueur de notre climat ne nous défendrait peut-être pas beaucoup contre l'*Aspidiotus perniciosus*, puisque nous avons déjà, dans la Province, au moins l'*A. nerii* et l'*A.* (ou *Mytilaspis*) *pomorum*.

L'ABBÉ PROVANCHER

(Continué de la page 37)

Si l'homme est ici-bas un voyageur, au sens mystique, il l'est souvent aussi au point de vue purement naturel. Et l'on voit les curés canadiens, dont c'est le propre de s'occuper même des intérêts temporels de leurs paroissiens, prendre souvent beaucoup de peine pour doter leurs paroisses de voies faciles de communication. Cela est vrai surtout des endroits nouvellement ouverts à la colonisation.

Portneuf n'était pas sans doute, en 1865, ce qu'on peut appeler un territoire habité depuis peu de temps ; et, à cette époque, il devait y avoir des chemins d'ouverts à la circulation, autant que cela pouvait être nécessaire. Rien non plus n'indique que M. Provancher doive être considéré comme le promoteur de nouvelles routes à travers la paroisse de Portneuf. Mais il s'agit là de voies tracées sur la terre, tandis que, pour une paroisse située au bord de l'eau, comme Portneuf, il y a aussi la voie fluviale pour communiquer avec les localités voisines comme avec les endroits éloignés. De celle-ci, comme on va le voir, M. Provancher s'en est occupé.

Donc, toujours en cette même année 1865, il eut à cœur non seulement de conduire plus sûrement ses paroissiens